

0410016V
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
COLLEGE RENE CASSIN
32 RUE LOUIS CHEVAIS
41240 OUZOUEUR LE MARCHE
Tel : 0254824114

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 26

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/10/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Sylvia Simon-Gavinet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Marchés de fournitures, services et travaux !Le Chef d'établissement est autorisé à signer tout marché de fournitures, services et travaux ayant une incidence financière annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 28 du code de marché publics relatives aux marchés à procédure adaptées

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0